

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU 21 MARS 2017**

PRÉSENTS

- M. François **MITTEAULT**, Commissaire du Gouvernement

Membres à voix délibérative :

Représentants de l'État

- M. Paul **DELDUC** Ministère chargé de l'Environnement
- Mme Simone **SAILLANT** Ministère chargé de l'Environnement
- Mme Élisabeth **CLAVERIE** Ministère chargé des Affaires étrangères
- Mme Christelle **MARLIN** Ministère chargé de la Recherche

Représentants des établissements publics nationaux

- M. Ferdy **LOUISY** Parc national de la Guadeloupe (*en audioconférence*)
- Mme Léa **MARTY** Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- M. Laurent **ROY** Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (*en audioconférence*)
- M. Olivier **THIBAUT** Office national de la chasse et de la faune sauvage

Personnalités qualifiées

- M. Gilles **BOEUF** Président du Conseil scientifique de l'AFB
- Mme Françoise **GAILL** Plateforme Océan Climat (*en audioconférence*)

Représentants des secteurs économiques concernés

- M. Pascal **FEREY** Assemblée permanente des chambres d'agriculture
- M. Gérard **ROMITI** Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Représentants des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et des gestionnaires d'espaces naturels

- Mme Sandrine **BÉLIER** Humanité et biodiversité
- Mme Antidia **CITORES** Surfriider Foundation Europe (*en audioconférence*)
- Mme Agnès **POPELIN** France Nature Environnement
- M. Claude **ROUSTAN** Fédération nationale de la pêche en France

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- M. Philippe **MARTIN** Président du Conseil départemental du Gers

Représentants du personnel

- M. Rémy **ARSENTO**, titulaire (en audioconférence)
- Mme Véronique **CARACO**, titulaire (en audioconférence)
- M. Olivier **GALLET**, titulaire

Membres à voix consultative :

Personnes assistant de droit au Conseil

- M. Christophe **AUBEL**, Directeur général
- Mme Jocelyne **SOUSSAN-COANTIC**, Contrôleur budgétaire

Autres personnalités présentes :

Collaborateurs de l'Agence française pour la Biodiversité

- M. Thierry **CANTERI**, Directeur des Parcs naturels marins, des parcs nationaux et des territoires

ABSENTS EXCUSÉS

Représentants de l'État

- Mme Nathalie **BASNIER** Ministère chargé de l'Intérieur
- M. Thierry **COQUIL** Ministère chargé de la Mer
(donne pouvoir à M. DELDUC)
- M. Pierre **SCHWARTZ** Ministère chargé de l'Agriculture
(donne pouvoir à Mme SAILLANT)
- M. Denis **CHARISSOUX** Ministère chargé du Budget
(donne pouvoir à M. DELDUC)
- Mme Myriam **ACHARI** Ministère chargé de la Défense
(donne pouvoir à Mme SAILLANT)
- Mme Marie-Laurence **TEIL** Ministère chargé de l'Outre-mer
(donne pouvoir à Mme MARLIN)

Représentants des établissements publics nationaux

- M. Jean-Claude **AMEISEN** Université Paris Diderot
- Mme Claire **CHENU** AgroParisTech

Personnalités qualifiées

- Mme Isabelle **AUTISSIER** Navigatrice, écrivain
(donne pouvoir à Mme BÉLIER)
- M. Jean-Pierre **RAFFIN** Universitaire
- Mme Sonia **RIBES-BEAUDEMOULIN** Conservatrice du Muséum d'histoire naturelle de la Réunion
- M. Gilles **SIMEONI** Président du Comité de bassin de Corse
(donne pouvoir à M. ROMITI)

Représentants des secteurs économiques concernés

- Mme Laurence **ROUGER de GRIVEL** Mouvement des entreprises de France
(donne pouvoir à M. FERREY)
- Mme Christiane **LAMBERT** Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
(donne pouvoir à M. FERREY)

Représentants des associations agréées de protection de l'environnement ou d'éducation à l'environnement et des gestionnaires d'espaces naturels

- Mme Bichara **BOUHARI-PAYET** Présidente du conseil de gestion du parc naturel marin de Mayotte (*donne pouvoir à Mme BÉLIER*)
- Mme Marie-Paule de **THIERSANT** Ligue pour la protection des oiseaux (*donne pouvoir à Mme POPELIN*)

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

- Mme Carole **DELGA** Présidente du Conseil régional d'Occitanie
- M. Patrick **LECANTE** Maire de Montsinéry-Tonnégrande, Guyane (*donne pouvoir à M. MARTIN*)

Représentants de l'Assemblée nationale et du Sénat

- Mme Nicole **BONNEFOY** Sénatrice de la Charente
- Mme Maina **SAGE** Députée de la Polynésie
- M. Jérôme **BIGNON** Sénateur de la Somme
- M. Serge **LETCHIMY** Député de la Martinique (*donne pouvoir à M. MARTIN*)

Représentants du personnel

- M. Philippe **VACHET**, titulaire (*donne pouvoir à Mme CARACO*)

Sommaire

I.	Ouverture solennelle de la séance	5
II.	Avis du Conseil d'administration sur le projet de création du Parc naturel marin de Martinique	5

I. Ouverture solennelle de la séance

La séance est ouverte à 14 heures 10 sous la présidence de M. Philippe MARTIN.

Avec la présence de 20 participants, qui disposent en outre de 14 pouvoirs de membres absents excusés, le quorum est atteint.

II. Avis du Conseil d'administration sur le projet de création du Parc naturel marin de Martinique

M. MARTIN rappelle que l'unique sujet à l'ordre du jour concerne l'avis du Conseil d'administration sur le projet de création du parc naturel marin de Martinique.

M. CANTERI précise que l'enquête publique menée sur ce projet est désormais terminée et qu'elle a donné respectivement lieu à 33, 16 et 7 positions défavorables, favorables et neutres, 80 % des avis émanant de pêcheurs locaux. Pour sa part, l'avis défavorable du commissaire-enquêteur n'a pas vocation à empêcher la création du parc.

De son côté, la consultation institutionnelle a recueilli 95 % d'avis favorables. De plus, le récent déplacement de Mme ROYAL en Martinique a permis de relever une évolution de la position du comité local des pêches qui voit désormais plus favorablement le projet.

L'enquête publique a par ailleurs mis en exergue trois points. Tout d'abord, la superficie du parc n'a pas été remise en cause et devrait donc être acceptée par le préfet. En revanche, deux modifications relatives aux sept orientations de gestion du parc ont été abordées. L'orientation 4 devra insister sur l'amélioration de la qualité de l'eau tandis que l'orientation 7 remontera en cinquième position suite aux demandes des pêcheurs et s'intitulera « soutien à la pêche côtière professionnelle et à l'aquaculture ». Enfin, le conseil de gestion compterait 53 membres, contre 49 dans la configuration antérieure : cette évolution recouvre la disparition d'un représentant de l'État et d'un gestionnaire des aires marines protégées contiguës tandis que s'ajouteraient une personne qualifiée, deux élus et trois professionnels. Cette composition du conseil en différents collèges respecte les standards des autres parcs naturels marins.

Outre ces points, l'enquête publique a également démontré une volonté affirmée des différents acteurs de mener à bien le projet du parc marin.

M. MARTIN ouvre la session de questions.

M. GALLET rappelle que, lors d'une précédente réunion du Conseil d'administration, il s'était exprimé contre une consultation par écrit et indique qu'il est donc satisfait de cette séance faisant suite à l'enquête publique.

M. ROMITI souligne que le comité national des pêches est désormais favorable au projet sous réserve de la prise en considération des trois propositions suivantes :

- augmentation du nombre de pêcheurs au sein du conseil de gestion afin de le porter à 9 ;
- valorisation de la pêche locale dans une des orientations de gestion ;
- mise en place de dispositifs de concentration de poissons.

M. ARSENTO souhaite connaître l'augmentation, en nombre d'ETP, du plafond d'emploi de l'AFB à la suite de la création du parc.

M. GALLET s'associe à cette question.

M. AUBEL précise que le plafond d'emploi de l'AFB ne sera pas augmenté. Cependant, cinq ETP accompagneront l'ouverture du parc.

M. GALLET doute que cinq ETP suffisent à assurer l'ensemble des tâches nécessaires à la bonne gestion d'un parc de 47 000 kilomètres carrés.

M. MITTEAULT rappelle que la création d'un parc donne toujours lieu à un débat sur ses moyens. En l'occurrence, la dotation de départ de cinq ETP lui semble suffisante au lancement du parc.

M. GALLET regrette que les cinq ETP du parc ne correspondent pas à des créations de postes, mais à des transferts d'autres services.

M. AUBEL précise que l'AFB a été dotée de cinquante ETP, dont la moitié pour les seuls parcs naturels marins.

M. ARSENTO souligne que deux parcs naturels marins n'accueillent pas actuellement d'équipes opérationnelles et que 22 services départementaux de l'AFB ne disposent pas du minimum requis en matière d'effectifs, soit quatre agents et un chef de service. Le transfert de cinq ETP pour le parc de Martinique s'inscrit dans ce contexte déjà tendu. La création d'un nouveau parc est tout à fait souhaitable, mais doit s'accompagner d'une augmentation du plafond d'emploi.

M. AUBEL, sans minimiser les difficultés en matière d'effectifs, fait remarquer que tous les parcs procèdent actuellement à des ouvertures de postes.

M. CANTERI ajoute que tous les parcs marins disposent d'une équipe d'ingénierie, tandis que les équipes opérationnelles sont en voie de constitution. En outre, les bateaux sont commandés et seront livrés cet été.

M. MITTEAULT met l'accent sur l'existence de moyens complémentaires. Ainsi, une enveloppe budgétaire sera à la disposition du conseil de gestion.

M. LOUISY demande pourquoi le gestionnaire des aires marines protégées contiguës ne fait dorénavant plus partie du conseil de gestion.

M. CANTERI répond qu'Agoa recoupe le parc qui sera créé et que celui-ci ne lui est donc pas formellement contigu. En outre, d'autres parcs ne comptent pas de gestionnaire des aires marines protégées dans leur conseil de gestion. Et il insiste sur le travail en synergie qui sera mené.

Mme MARLIN souhaite savoir si la création du parc entravera les travaux de recherche de l'observatoire volcanologique et sismologique de Martinique, qui procède parfois à des forages en mer.

M. DELDUC précise que le parc a vocation à maintenir la qualité des milieux. Le conseil de gestion du parc évaluera donc l'impact négatif des travaux de recherche, y compris ceux jugés d'utilité publique, sur le milieu et appréciera les moyens susceptibles de minimiser cet impact. Le conseil de gestion pourra ensuite autoriser la réalisation des recherches.

M. BŒUF souligne que le parc favorisera la recherche scientifique tant qu'elle est réalisée dans des conditions qui tiennent compte du milieu.

Mme POPELIN se réjouit au nom de FNE de la création d'un neuvième parc naturel marin. La FNE recommande néanmoins d'intégrer au conseil de gestion des acteurs de la protection de la nature et de l'environnement ainsi que des scientifiques spécialistes de l'environnement martiniquais. De plus, la dotation en moyens matériels et humains doit être suffisante pour assurer l'activité du parc sans pour autant être mobilisée au détriment des autres aires marines. En outre, impliquer les pêcheurs et la population locale dans le projet améliorera les actions d'éducation et de sensibilisation à la nature. A cet égard, le Rocher du Diamant, haut lieu de la biodiversité locale, devra faire l'objet d'une protection forte.

Mme POPELIN lit enfin une déclaration de **Mme Marie-Paule de THIERSANT** : « *La LPO est favorable au parc naturel marin, mais demande des garanties fortes pour la préservation de la biodiversité, des moyens conséquents pour cette préservation, une vigilance soutenue quant aux projets économiques susceptibles d'être proposés dans le périmètre du parc marin (énergies renouvelables, exploitation des fonds marins). Il serait hautement souhaitable qu'une vraie réserve type réserve naturelle soit associée au parc marin* ».

M. FEREY souligne que l'association des maires, localement, a émis un avis négatif, avis qu'il ne faut pas négliger tant l'implication des populations locales est nécessaire à la réussite du projet. M. FEREY souhaite savoir si un délai de réponse sur les études d'impact évoquées précédemment est fixé. Il rappelle que l'agriculture locale peut être fortement touchée par la création du parc. Associer des membres de la chambre d'agriculture au comité de gestion est donc souhaitable. Enfin, le parc doit disposer des moyens nécessaires en termes de gestion et de fonctionnement.

M. CANTERI rappelle que les agriculteurs ont récemment obtenu un siège au sein du conseil de gestion du parc.

Mme BÉLIER, qui se dit favorable à la création du parc, indique qu'elle partage les recommandations de Mme POPELIN.

M. MARTIN fait procéder au vote.

Par 27 voix favorables, une abstention et 4 voix contre, le Conseil d'administration émet à la majorité un avis favorable à la création du parc (délibération n° 2017-11).

M. GALLET précise que les votes défavorables des représentants du personnel témoignent de leur préoccupation quant au nombre d'agents du parc.

M. MARTIN clôt la séance à 15 heures.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Christophe AUBEL

Le Président
du Conseil d'administration,



Philippe MARTIN